

Message d'intérêt public

Consultation sur la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Date de début : 28 mars 2022

Date de fin : 8 avril 2022

Nunavut

60 s

Le ministère de la Justice souhaite présenter un projet de loi pour faire de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation un jour férié au Nunavut aux termes de la Loi sur les normes du travail.

La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui a lieu le 30 septembre, rend hommage aux enfants qui sont morts dans les pensionnats pour les peuples autochtones du Canada, ainsi qu'aux survivants, à leurs familles et aux collectivités touchées par le triste héritage des pensionnats.

Le ministère de la Justice sollicite les réponses des sociétés et des entreprises enregistrées du Nunavut aux questions suivantes.

- Est-ce que vous ou votre organisation souscrivez à l'idée de faire de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation un jour férié aux termes de la Loi sur les normes du travail? Sinon, pourquoi?
- Prévoyez-vous des conséquences néfastes pour votre organisation si la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation devient un jour férié? Dans l'affirmative, seriez-vous en mesure d'estimer quelles seraient ces conséquences?
- Pensez-vous que ce jour férié aurait une incidence financière sur votre organisation?

Veuillez envoyer vos réponses à l'adresse TRHolidayConsultations@gov.nu.ca, ou composer le 867 975-6170, d'ici le 8 avril 2022.

###

Relations avec les médias

Isabelle Gingras
Analyste des politiques et des communications
Ministère de la Justice
867 975-6324
igingras@gov.nu.ca